

MAIRIE DE RUFFEC

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de L'ARTICLE L 2122 -22 Du Code Général des Collectivités Territoriales

ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE POUR L'INSPECTION TELEVISUELLE – ESSAIS D'ETANCHEITE – TESTS DE COMPACITE DES TRANCHEES – PERIODE 2021-2024 AVENANT N°2

Le Maire de RUFFEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Ruffec en date du 2020_10_06_09 en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit,
Vu la circulaire 6374/SG du 22 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières,
Vu la proposition de la société SARP SUD OUEST – 17414 SAINT JEAN D'ANGELY pour l'inspection télévisuelle, les essais d'étanchéité et les tests de compacité des tranchées des réseaux d'assainissement de la Commune de Ruffec pour la période de 2021-2024,
Vu l'avenant n°1 de l'accord cadre mono attributaire pour l'inspection télévisuelle, les tests d'étanchéité et les tests de compacité des tranchées des réseaux d'assainissement de la Commune de Ruffec pour la période de 2021-2024,
Vu la proposition d'avenant n°2 à l'accord cadre mono attributaire pour l'inspection télévisuelle, les tests d'étanchéité et les tests de compacité des tranchées des réseaux d'assainissement de la Commune de Ruffec pour la période de 2021-2024 portant sur la revalorisation de 6.3% des prix unitaires et du montant du marché,

Considérant la nécessité pour la Commune d'avoir recours à cette prestation afin de procéder à la réception des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de l'avenant n°2 à l'acte d'engagement avec la société SARP SUD OUEST – 17414 SAINT JEAN D'ANGELY, tel qu'annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et Madame le Trésorier.

Fait à Ruffec, le 9 mars 2023
Le Maire,

Thierry BASTIER





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Ruffec

Place d'Armes – BP89

16700 RUFFEC

Tél. : 05 45 31 01 75 - Mail : urba.ruffec16@orange.fr

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARP SUD OUEST

B.P. 80702 – 17 414 SAINT JEAN D'ANGELY CEDEX

Tél. : 05 46 32 46 34

SIRET : 341 039 857 00337 – APE : 3700Z

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Accord cadre mono attributaire pour Inspection télévisuelle – Essais d'étanchéité – Tests de compacité des tranchées – Période 2021 - 2024

■ **Date de la notification du marché public : 12 mai 2021**

L'avenant n° 1 fixe le montant maximum de commande.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Cet avenant a pour objet de réévaluer tous les prix du bordereau des prix unitaires de 6,3 % au vu du contexte actuel de forte augmentation des différents coûts.

Par conséquent, le montant maximum des prestations est également augmenté de 6,3 %.

- Le montant maximum de commandes passe de 200 000,00 € H.T à de 212 600,00 € H.T. sur la durée totale du marché. Il n'y a pas de montant minimum.

■ Incidence financière de l'avenant :


L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<i>Stéphane Schuel Chef d'agence</i>	<i>St-Jean d'Angély 02/03/23</i>	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Ruffec, le

09 MARS 2023

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

*Le Maire
Cherry BASTIER*



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A St Jean d'Angély, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.